

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION DE REFACTURATION DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CENTRE-ATLANTIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION DE REFACTURATION DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE À L'ÉCHELLE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CENTRE-ATLANTIQUE

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à l'adoption, par la délibération communautaire C29-04-2018 datée du 9 avril 2018, d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018 - 2023 par la Communauté d'Agglomération du Niortais, et

Dans le cadre du partenariat entre les intercommunalités membres du Pôle Métropolitain Centre Atlantique scellé par la signature d'une « Charte Métropolitaine » le 13 septembre 2016,

L'Enseignement supérieur-Recherche fait l'objet de travaux de réflexion spécifiques au sein d'une Commission dédiée, afin de définir des actions de coopérations stratégiques entre les territoires pour faire du Pôle Métropolitain un interlocuteur majeur sur ces questions au niveau régional et national.

La Commission Enseignement supérieur-Recherche a souhaité bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet-conseil pour l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du Pôle Métropolitain.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à réaliser une synthèse des études et réflexions menées sur chaque territoire et à accompagner les territoires du Pôle Métropolitain dans la définition des orientations stratégiques prioritaires de coopération pour les 5 prochaines années et leurs déclinaisons en actions opérationnelles, tel qu'indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières joint en annexe.

La présente convention prendra effet à compter de sa notification et jusqu'au règlement global de la refacturation auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Le montant global de cette prestation s'élève à 17 500 € HT soit un coût de 21 000 € TTC (TVA 20%). Au titre de la répartition entre les trois Communautés d'Agglomération de La Rochelle, Rochefort et Niort, le montant de la refacturation dû par la CAN à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est de 7 000 € (sept mille euros) TTC, soit 5 833,33 € HT (TVA 20%).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de refacturation ci-annexée,

- Autorise le versement de la somme de 7 000 € TTC soit 5 833,33 € HT (TVA 20%) à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué